

Composition du premier trimestre			
SERIE : TSEXP/TSE	2024/2025	DUREE : 2 heures	COEF : 2
EPREUVE DE PHILOSOPHIE			

L'élève traitera l'un des sujets au choix

Sujet 1 : Dans le cadre de la liberté et de la loi chez Rousseau, explique ce passage à partir d'exemple précis :
« Quand chacun fait ce qui lui plaît, on fait souvent ce qui déplaît à d'autres et cela ne s'appelle pas un Etat libre ».

Sujet 2 : Dans le processus de l'évolution de la connaissance technique et scientifique, apprécie cette affirmation d'un penseur : « Grâce au progrès de la science et de la technique l'homme est devenu maître et possesseur de la nature ».

Sujet 3 : Explique ce texte selon les règles établies.

Texte : Il n'y a donc point de liberté sans lois, ni [là] où quelqu'un est au-dessus des lois : dans l'état même de nature l'homme n'est libre qu'à la faveur de la loi naturelle qui commande à tous. Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas ; il a des chefs et non pas des maîtres ; il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux Lois et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes. Toutes les barrières qu'on donne dans les républiques au pouvoir des magistrats ne sont établies que pour garantir de leurs atteintes l'enceinte sacrée des Lois : ils en sont les ministres non les arbitres, ils doivent les garder non les enfreindre. Un peuple est libre, quelque forme qu'ait son gouvernement, quand, dans celui qui le gouverne il ne voit point l'homme, mais l'organe de la Loi. En un mot, la liberté suit toujours le sort des Lois, elle règne ou périt avec elle ; je ne sache rien de plus certain. Vous avez des lois bonnes et sages, soit en elles-mêmes, soit par cela seul que ce sont des Lois. Toutes conditions imposée à chacun par tous ne peut être onéreuse à personne, et la pire des Lois vaut encore mieux que le meilleur maître ; car tout maître a des préférences et la Loi n'en a jamais.

Rousseau, *Lettres écrites de la Montagne, huitième lettre, Naigeon (également, Lettres, in Gallimard, Pléiade, tome 3, p. 842).*